MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

BRÈVES SECTORIELLES
Tchéquie

Une publication du SE de Prague
Décembre 2023

Nette augmentation du salaire minimum : +9,2 % au 1er janvier 2024

Le conseil des ministres a approuvé le 13 décembre 2023 la hausse de 1 600 CZK (+ 9,2 %) du salaire minimum à 18 900 CZK (775,3 €) applicable dès le 1er janvier 2024. Il s´agit d'une augmentation nominale historique permettant au salaire minimum d´atteindre le seuil de 41,1 % du salaire moyen en Tchéquie. Elle impliquera également une hausse des salaires garantis pour plusieurs catégories d´emplois, augmentant ainsi le pouvoir d´achat de 1,5 million de salariés. Le gouvernement a annoncé son objectif d'atteindre, d'ici 2028, 45 % du salaire moyen tchèque, une cible qui reste inférieure au ratio de 50 % recommandé par la directive européenne sur les salaires minimum.

1/ Un salaire minimum national parmi les plus bas de l´UE, qui concerne environ 118 000 salariés

S´élevant depuis le 1er janvier 2023 à 17 300 CZK (environ 710 €), soit 103,8 CZK (environ 4,26 €) par heure pour une semaine de 40h, le salaire minimum tchèque se situe dans le dernier tiers des plus bas de l´UE (annexe 1). Ce salaire minimum concerne environ 118 000 personnes, soit 2,3% de la population active. Le BTP, l´hôtellerie-restauration et les services sont les principaux secteurs qui y ont recours.

Introduit en 1991, le montant du salaire minimum a été établi à 53 % du salaire moyen de l´époque, avant d´être gelé pendant 5 ans par le gouvernement libéral de Vaclav Klaus, alors au pouvoir. Pour ce dernier, un salaire minimum était incompatible avec une économie de marché. Les deux décennies qui ont suivi l´introduction du salaire minimum ont été marquées par des augmentations irrégulières, avant des ajustements quasi annuels à compter de 2015 en raison principalement de la hausse des prix à la consommation. Malgré ces augmentations, la part du salaire minimum par rapport au salaire brut moyen demeure inférieure à son niveau initial et s'élève actuellement à 40 %.

Le pays n´appliquant pas jusqu'ici de clause d'indexation automatique, le relèvement du salaire minimum s'effectue sur la décision souveraine et unilatérale du gouvernement, sans règles de calcul prédéfinies, sur proposition du ministère du Travail et des Affaires sociales. Une consultation des partenaires sociaux lors d'une « réunion tripartite » précède toutefois la prise de décision, qui tient en général

compte de la croissance économique et de l'inflation[1]. La revalorisation du salaire minimum, si elle a lieu, est entérinée par un décret.

Le salaire minimum entre dans un certain nombre de calculs de divers indicateurs économiques et constitue la base de certains paiements importants, tels que les cotisations d'assurance maladie. Il sert également de valeur de référence pour fixer les salaires minimums garantis, introduits en 2007 et s'appliquant à 8 groupes de professions selon l´expertise, la responsabilité et la complexité du travail (Annexe 4).

2/ Suite aux négociations infructueuses lors de la « réunion tripartite », le gouvernement a décidé d´une hausse de 9,2 % dès 2024 et prévoit un mécanisme de revalorisation automatique dès 2025

Conformément à la décision du gouvernement du 13 décembre 2023, le salaire minimum augmentera au 1er janvier 2024 de 9,2 % (+1 600 CZK, soit 65,63 €) pour atteindre 18 900 CZK (775,3 €), correspondant à 41,1 % du salaire moyen brut. Si, en valeur nominale, il s´agit d´une hausse sans précédent (annexe 2), cette majoration reste toutefois inférieure à la demande des syndicats d´une hausse de 13 % (+90,2 €), contestée par les employeurs qui prônaient une hausse maximale de 1 000 CZK (41 € soit environ 5,8 %). Cette augmentation prévue en 2024 entrainera également une modification de plusieurs niveaux des salaires garantis (annexe 4) concernant, selon les estimations du ministère du Travail et des Affaires sociales, 1,5 million de salariés.

Le gouvernement a également annoncé son intention d'introduire dès 2025 un mécanisme d'indexation automatique dans le cadre de la révision du Code du Travail pour mettre fin à un long débat, infructueux jusque-là, entre les partenaires sociaux. Le salaire minimum devrait être déterminé comme le produit de la prévision du ministère des Finances du salaire moyen pour l'année civile concernée et d'un coefficient fixé par le gouvernement pour les deux années suivantes. Ce coefficient prendra en compte obligatoirement les critères suivants : évolution du pouvoir d'achat du salaire minimum par rapport au coût de la vie, taux de croissance des salaires et taux de productivité nationale à long terme et son évolution. Ainsi d´ici 2028, le salaire minimum devrait se stabiliser à 45 % du salaire moyen. Enfin, le gouvernement envisage de supprimer les salaires minimums garantis ou de réduire de moitié leur nombre.

3/ Malgré cette hausse nécessaire du fait de l'inflation et de la perte de pouvoir d'achat induite, environ 27 % de la population demeure proche du seuil de pauvreté dans une société assez égalitaire

Avec un taux de chômage très faible (autour de 2,7 %), les dernières revalorisations des retraites et un système social offrant environ 20 prestations sociales différentes (parmi lesquelles les allocations de chômage, de logement, de maternité, de paternité), le pays figure parmi les pays qui parviennent le mieux à éliminer la pauvreté. Selon les données d´Eurostat, la Tchéquie affiche le taux de pauvreté le plus bas de l´UE à 11,8 % (soit environ 1 M de personnes) contre 21,6 % en moyenne pour l´ensemble de l´UE (annexe 6) et elle est en outre le troisième pays (après la Slovaquie et la Slovénie) le plus égalitaire à l´échelle de l´UE avec un coefficient de Gini de 24,8 en 2022 (annexe 7).

[1] Il convient de noter que la hausse et la dynamique de l'augmentation du salaire minimum ont souvent été déterminées par l'orientation politique du gouvernement et sans un lien transparent avec les indicateurs économiques.

Cependant, selon le rapport de surveillance de la pauvreté en République tchèque d'EAPN (Réseau européen de lutte contre la pauvreté)[2], la situation du pays est unique au sein de l´UE puisqu'il compte environ deux millions de personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté. En tenant compte de cet élément, près de 27 % de la population est proche du seuil de pauvreté.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique de Prague
prague@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SE de Prague
Abonnez-vous : prague@dgtresor.gouv.fr

[2] eapn-EAPN-CZ-English-version-2023-PW-5871.pdf

ANNEXES

Annexe 1 – les salaires minimum dans l´UE

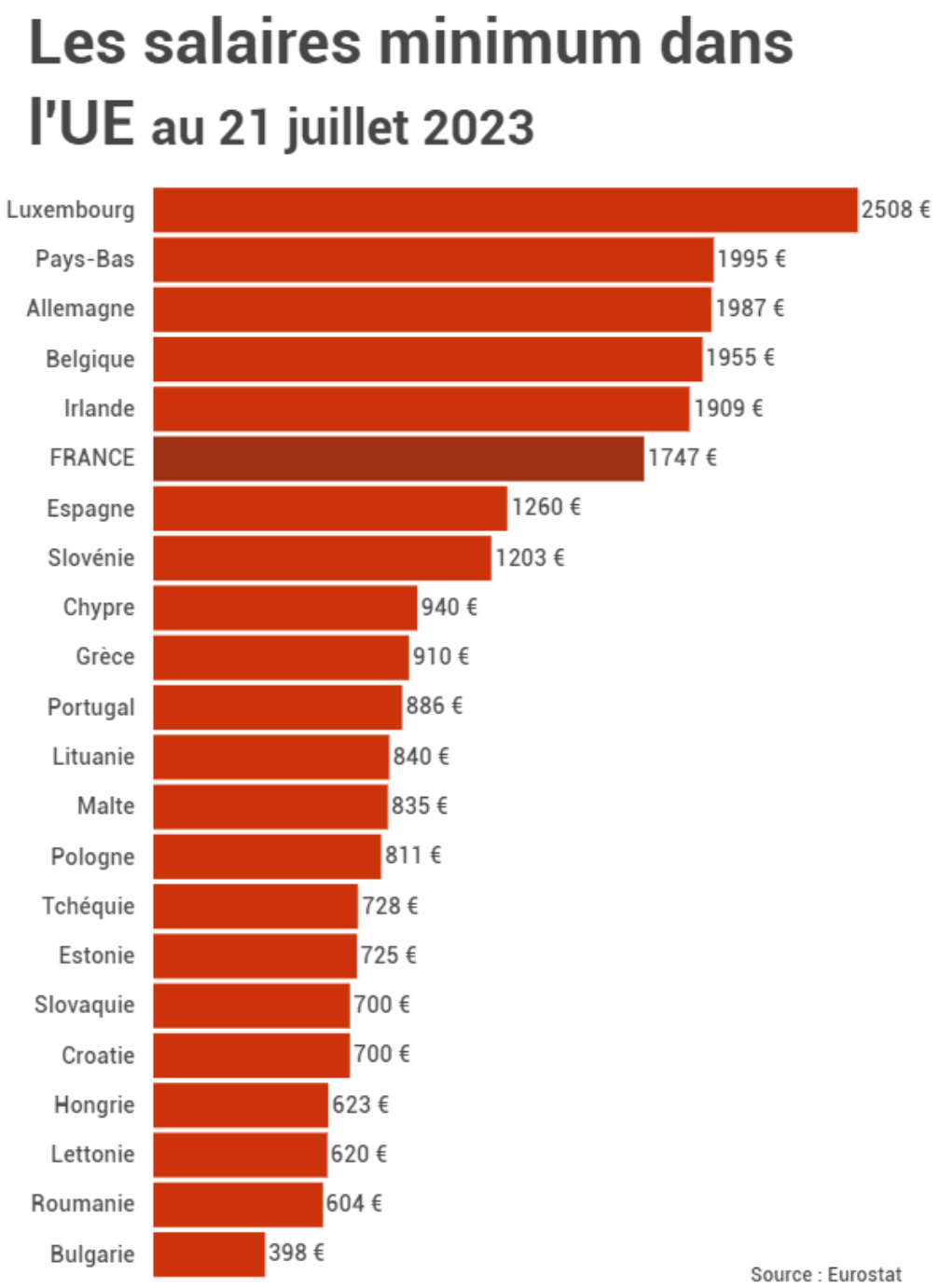

Source : [Statistics | Eurostat (europa.eu)]

Annexe 2 – évolution de la hausse nominale du salaire minimum

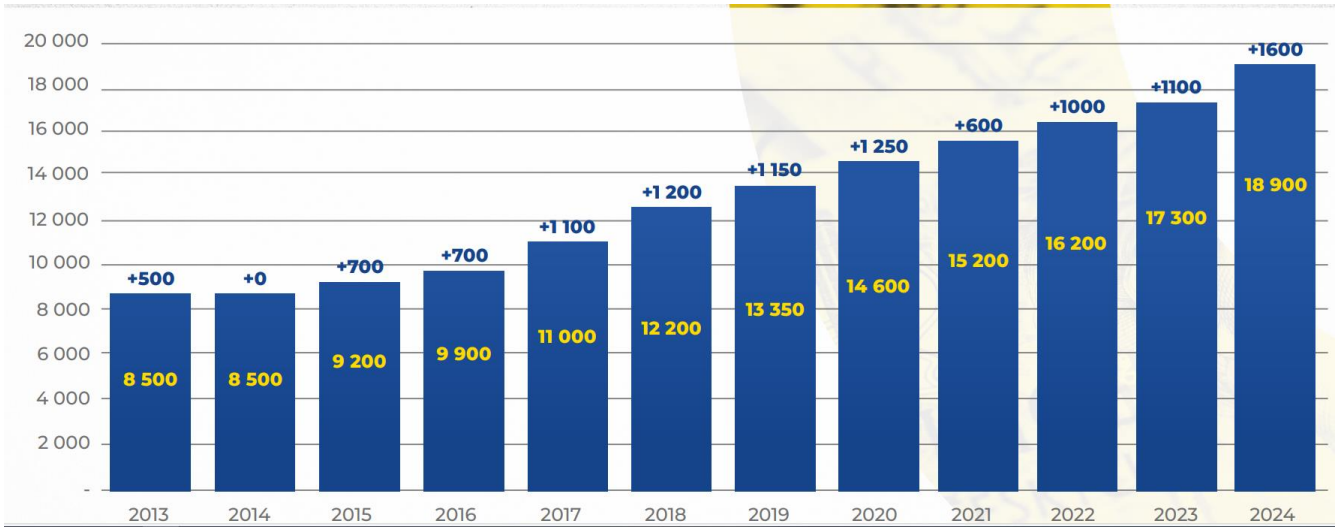

Source : ministère du Travail et des Affaires sociales

Annexe 3 – évolution du ratio salaire minimum/salaire moyen

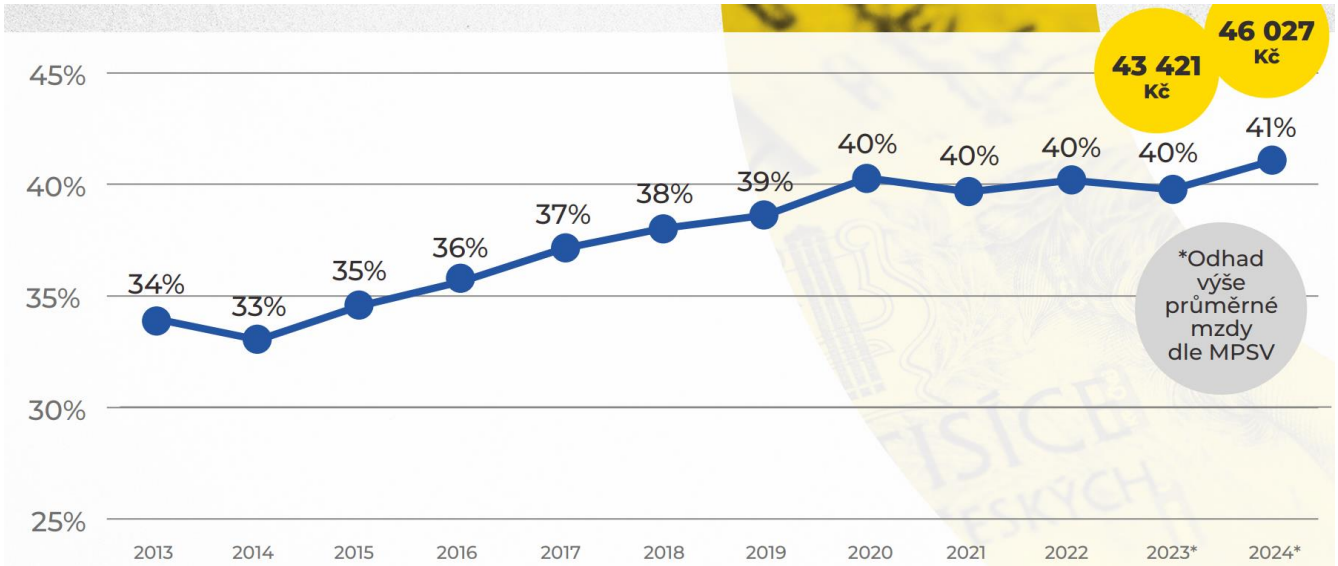

Source : ministère du Travail et des Affaires sociales

Annexe 4 – le tableau des salaires minimum garantis

Catégorie	Taux mensuel 2023	Taux mensuel 2024	Différence
I. Auxiliaire de cuisine, couturière, nettoyeur, livreur de colis et autres emplois non qualifiés	17 300 CZK	18 900 CZK	+ 1600 CZK
II. Artisan ou ouvrier du bâtiment, magasinier – manutention d'objets de plus de 15 kg, éboueur ou agent d'assainissement, buraliste, concierge, agent de sécurité, conducteur de voiture, cuisinier de repas simples, femme de chambre, trieur dans les usines d'emballage, opérateur de ligne d'emballage, etc.	17 900 CZK	19 500 CZK	+ 1600 CZK
III. maçon, ferblantier, plombier et chauffagiste – travail simple, réparateur d'appareils électriques ou de chauffage, barbier et coiffeur, vendeur de magasin, cuisinier – types courants de repas chauds, caissier, serveur ou barman, informaticien – bases de données, tableurs, etc., comptable, mécanicien automobile, conducteur de métro, conducteur de voitures de plus de 9 places ou de plus de 3,5 tonnes, infirmier, instrumentiste dentaire, boucher dans les abattoirs, etc.	19 700 CZK	21 300 CZK	+ 1600 CZK
IV. Infirmière générale, sage-femme, plombier, chauffagiste – travail plus complexe, guide – interprète, organisateur, négociations avec des partenaires étrangers, comptable (salaires), ouvrier d'entretien pour les équipements et les bâtiments simples, cuisinier spécialisé, tailleur en modèle et production sur mesure, mécanicien automobile – diagnostic et élimination des défauts de l'électronique, etc.	21 800 CZK	21 800 CZK	0
V. Chauffeur de bus pour plus de 16 personnes, contremaître, répartiteur, secouriste, comptable du personnel et de la paie, administrateurs, informaticiens, support IT aux employés de l'entreprise, enseignant de maternelle, moniteur d'auto-école, concepteur de bâtiments ou de décors simples, etc.	24 100 CZK	24 100 CZK	0
VI. Responsable des ventes (relations commerciales internationales, prix, organisation des ventes), informaticien (développement, conception de composants système) et administrateur réseau (tâches plus exigeantes), créateur de concepts de systèmes informatiques, designer, etc.	26 600 CZK	26 600 CZK	0
VII. Expert financier, expert en marketing, expert en informatique - développement de nouveaux programmes et systèmes, professeurs d'université, médecins, dentistes, pharmaciens, etc.	29 400 CZK	29 400 CZK	0
VIII. Directeur financier et commercial, courtier sur le marché financier et des capitaux, travail exigeant en système créatif, etc.	34 600 CZK	37 800 CZK	3 200 CZK

Source : ministère du Travail et des Affaires sociales

Annexe 5 – Le mécanisme d´indexation du salaire minimum proposé par le gouvernement (amendement au Code de travail)

Les éléments de base du mécanisme d'indexation sont les prévisions du salaire brut moyen publiées par le ministère des Finances et le(s) coefficient(s) pertinent(s) pour déterminer le montant du salaire minimum.

Tous les deux ans, le gouvernement fixera régulièrement un objectif spécifique de rapport entre le salaire minimum et le salaire moyen pour la période donnée de deux ans (dans la justification du décret gouvernemental) et les coefficients qui en résultent (dans le décret gouvernemental), qui seront utilisés pour multiplier la prévision du salaire moyen dans l'économie nationale pour l'année civile suivante, publiée par le ministère des finances. Sur la base de l'autorisation légale, le gouvernement pourra intervenir exceptionnellement (uniquement en cas de modification substantielle et imprévisible des conditions économiques) au cours de la période de deux ans et modifier les coefficients déjà établis.

Pour fixer le taux cible, l'amendement exige que le gouvernement, lorsqu'il actualise les paramètres du mécanisme d´indexation dans un décret gouvernemental, tienne compte d'une analyse des critères obligatoires de base pour l'adéquation du salaire minimum (le pouvoir d'achat du salaire minimum légal par rapport au coût de la vie, le niveau général des salaires et leur répartition, le taux de croissance des salaires, le taux de productivité nationale à long terme et son évolution) et tienne compte de la consultation des partenaires sociaux tout au long du processus. Selon le projet de loi, il ne peut y avoir de baisse nominale du salaire minimum.

L'amendement ne déterminera que le mécanisme d'indexation du salaire minimum. Les paramètres spécifiques seront mis en œuvre par un décret gouvernemental et les paramètres seront mis à jour tous les deux ans.

Le montant du salaire minimum (calculé sur la base du mécanisme déterminé par le Code du travail et des coefficients fixés par le règlement gouvernemental) sera annoncé chaque année pour l'année civile suivante par une notification du ministère du Travail et des Affaires sociales dans le recueil des lois et des traités internationaux avant le 30 septembre.

<u>Dans la pratique</u>, le mécanisme proposé comporte donc les étapes suivantes :

1. Au plus tard le 31 août, le ministère des Finances publiera une prévision du salaire brut moyen pour l'année civile suivante.
2. Après consultation des partenaires sociaux et prise en compte de l'analyse évaluant l'adéquation (sur la base de critères obligatoires), le gouvernement fixera deux coefficients pour les deux années civiles suivantes qui seront utilisés pour multiplier la prévision du salaire brut moyen pour l'année en question. En cas de changement significatif des conditions économiques nationales, le gouvernement peut, par voie réglementaire, modifier la valeur du coefficient pour la période concernée ou une partie de celle-ci.
3. Sur la base d'un décret gouvernemental, le ministère du Travail et des Affaires sociales calculera, arrondira à la centaine la plus proche et annoncera le salaire minimum pour l'année suivante avant le 30 septembre et procédera de la même manière l'année suivante.

Annexe 6 – le taux de la population en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

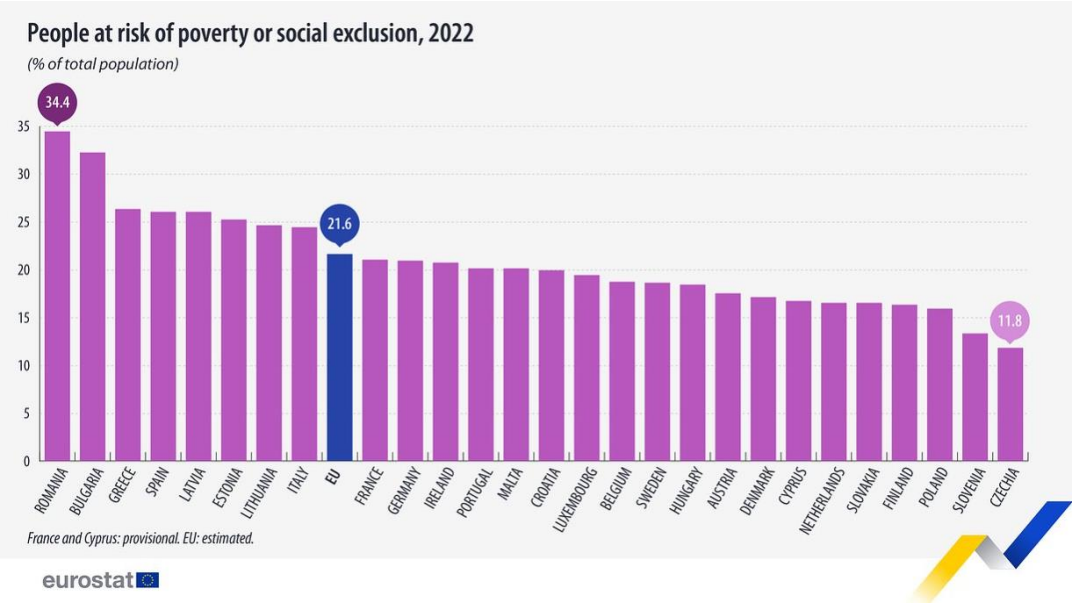

Source : [Statistics | Eurostat (europa.eu)]

Annexe 7 - Coefficient de Gini pour le revenu disponible équivalent dans l'Union européenne en 2022, par État membre

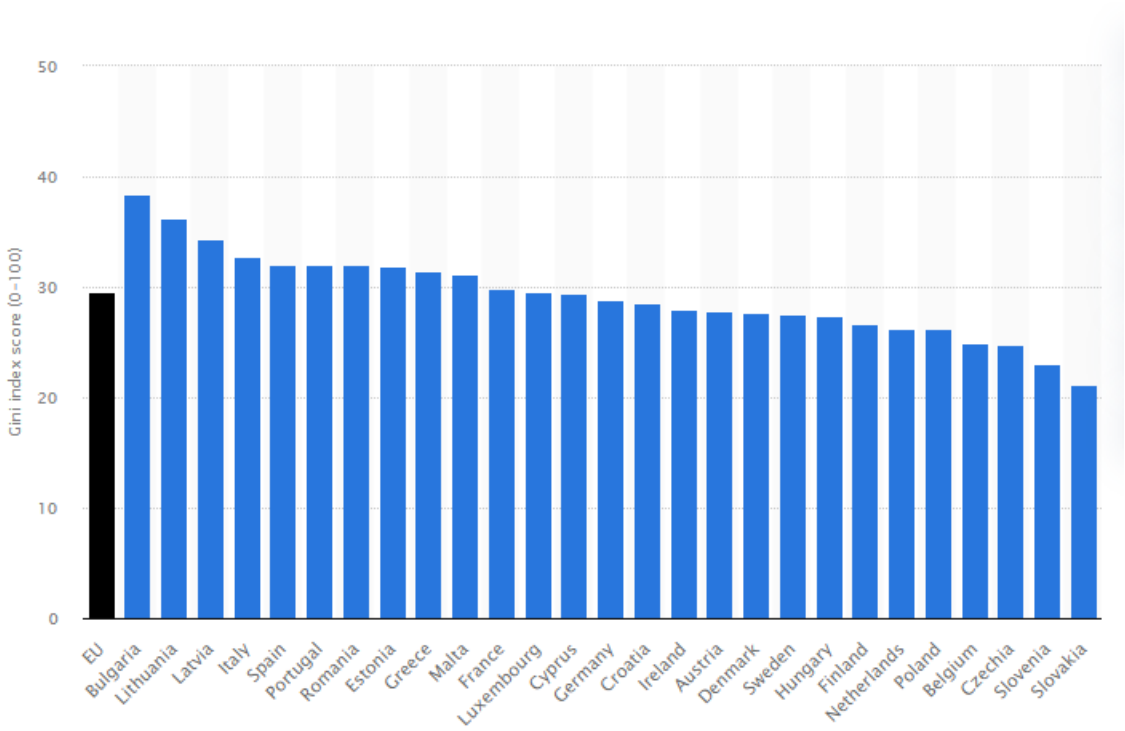

Source : [Statistics | Eurostat (europa.eu)]